

**ACCORD DE PRINCIPE
POUR LA CO-FORMATION D'UN JEUNE
(Fiche entreprise à remplir par le futur employeur)**

👉 Vous avez trouvé votre futur(e) apprenti(e), voici les démarches à effectuer :

1. Complétez et renvoyez-nous la fiche accord de principe ci-dessous.
2. Procurez-vous un contrat d'apprentissage auprès de votre Chambre Consulaire
3. Complétez et signez le contrat avec votre futur apprenti.
4. Retournez le contrat à votre chambre consulaire **et envoyer une copie à l'UFA Branly.**
5. L'UFA vous confirmera l'inscription du jeune. L'inscription sera effective lorsque le contrat aura été visé par l'U.F.A. Edouard Branly

Cachet de l'entreprise

Je soussigné(e) Madame – Monsieur :

Fonction : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Adresse Email : _____

N° SIRET _____ / _____ / _____ / _____ / _____ Code NAF (APE) : _____

Chambre consulaire : CCI CMA DIRECTE

Accepte de former :

Mme – M. : _____

(Sous réserve de l'obtention du diplôme requis)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Du : _____ Au : _____ avec l'UFA E. Branly

<p>HOTELLERIE RESTAURATION</p>	<p><input type="checkbox"/> CAP Cuisine en 2 ans</p> <p><input type="checkbox"/> CAP Cuisine en 1 an</p> <p><input type="checkbox"/> CAP Commercialisation et services en HCR en 2 ans</p> <p><input type="checkbox"/> CAP Commercialisation et services en HCR en 1 an</p> <p><input type="checkbox"/> BP Arts de la cuisine en 2 ans</p> <p><input type="checkbox"/> BP Arts du service et commercialisation en restauration en 2 ans</p> <p><input type="checkbox"/> MC Accueil Réception (niveau IV) en 1 an (nouveau)</p> <p><input type="checkbox"/> BTS Hôtellerie restauration (2ème année) option B : art culinaire, art de la table et du service</p>
---	--

Fait-le : _____ / _____ / _____

Signature de l'employeur : _____



FICHE ENTREPRISE-CFA : Recruter un apprenti

**Ensemble, nous allons former un futur professionnel !
La phase de recrutement est importante, voici quelques conseils.**



Mon entreprise peut-elle former un apprenti ?

La liste des activités professionnelles à privilégier en entreprise est téléchargeable sur **www.cfaen85.fr**. La majorité des activités doit être possible durant la durée du contrat sinon un stage dans une autre entreprise est possible. N'hésitez pas à contacter le CFA pour toute question.

Comment être contacté par des candidats ?

- ⇒ Informez le CFA de mon projet de recrutement, qui pourra communiquer vos coordonnées auprès des candidats ayant un projet de formation validé.
- ⇒ Faites connaître vos offres de recrutement en apprentissage : Pôle Emploi, le boncoin, réseaux sociaux, site régional www.apprentissage-paysdelaloire.fr
- ⇒ Si les jeunes se présentent spontanément à vous, pensez à les mettre en contact avec le CFA.

Comment recruter le bon profil ?

Recevez plusieurs candidats en entretien.

Vous pouvez demander ses résultats scolaires, ses appréciations et rencontrer sa famille s'il est mineur.

Si un profil vous intéresse, proposez une période de stage afin de valider l'intérêt pour le métier.

Contactez le CFA afin que le candidat soit identifié et puisse venir valider son projet de formation, sa motivation et son savoir être.

Quelles sont les démarches administratives ?

- ① Contactez l'UFA Branly pour obtenir la fiche « Accord de principe », la faire compléter et signer par votre futur employeur et nous la retourner.
- ② Contactez votre chambre consulaire pour établir le contrat d'apprentissage

A quelle date débuter le contrat d'apprentissage ?

Le jeune doit commencer sa formation au CFA avant la fin de sa période d'essai (45 jours de présence effective en entreprise, consécutifs ou non).

L'entrée en formation se fait le plus souvent pour les apprentis en septembre, mais elle reste possible jusqu'en décembre, suivant les formations et les places disponibles.